



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES



AVIS D'IMPÔT 2013

TAXE D'HABITATION  
votée et payée par la commune  
et divers oranaisiens

Décryptage « la taxe d'habitation »

Le jardinage au naturel



Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

**ARTISANS****Accompagnement et Conseil**  
**Multi-plans & services**

LAMOTHE Frédéric  
11 route d'Hermé  
Port : 06.76.46.51.30  
[www.multiplanservices.fr](http://www.multiplanservices.fr)  
multiplans-services@orange.fr

**Couverture, zinguerie**  
**SARL BERTAMINI Fils**

5, rue du Château  
Tél : 01.64.60.82.89

**Electricité générale**  
**LEMAIRE Guy**

Electricité générale  
106D, avenue de la Gare  
Tél : 01.64.00.70.51  
Fax : 01.60.67.14.54

**RONYelec**

63, grande rue  
Tél : 01.64.00.53.27  
Port : 06.21.06.67.54

**ENT. SEBASTIEN**  
**ELECTRICITE**

(Pose d'antennes)  
6, rue du Château  
Tél/fax : 01.64.60.80.87  
Port : 06.68.62.80.87

**Froid, Climatisation,**  
**Chauffage**  
**CHAUD FROID SERVICES**

26, rue de l'Eglise  
Tel : 01.64.00.59.91  
Port : 06.76.58.34.54

**Isolation**  
**ZAWADZKI Pascal**

72, rue Saint-Vincent  
Tél : 01.64.00.56.15  
Port : 06.07.96.65.89

**Maçonnerie**  
**HEURTEVENT Franck**

68, grande rue  
Tél : 01.64.00.24.98

**SOLUCH Michel**  
57 rue Saint-Vincent  
Tél : 01.64.00.76.79

**Menuiserie**  
**BRIOIS Gérard**

28, chemin du Cours aux Piats  
Tél : 01.64.00.77.54

**VIENNOT Eric**  
25, Chemin du Cours aux  
piats  
Tél : 06.99.85.80.81

**Peinture**  
**GARCIA Michel**  
1, Chemin de la Forêt  
Tél : 01.64.60.80.61  
Fax : 01.64.00.73.60

**SAMPEDRO Carlos**  
11 rue Saint-Vincent  
Tél : 06.72.47.47.58

**Plâtrerie, Maçonnerie**  
**EURL ZP ZAWADZKI**  
**Pascal**  
72, rue Saint Vincent  
Tél : 01.64.00.56.15  
Port : 06.07.96.65.89

**Plomberie**  
**Olivier SCHMITT**  
**plomberie**  
1, ruelle Saint Cyr  
Tél : 06.60.37.11.59

**Terrassement**  
**CHAILLOU Daniel**  
109, avenue de la Gare  
Tél : 01.64.00.73.20  
Fax : 01.64.60.81.34

**ALVES PAVAGE**  
100, Grande Rue  
Tél : 01.60.67.24.08  
Port : 06.48.16.89.77

**SANTÉ**

**Dentiste**  
**HANS Claudie**  
76, Grande Rue  
Tél : 01.64.00.78.21

**Médecin**  
**FENOT Jean-Paul**  
14, rue de l'Eglise  
Tél : 01.64.00.74.26  
Fax : 01.64.00.77.90

**Infirmières**  
**COMPIN - MORIETTE**  
51 bis, Grande Rue  
Tél : 01.64.00.70.68

**Pharmacie**  
**HUET Alain**  
12, Grande Rue  
Tél : 01.64.00.70.10

**ENTREPRISES**

**Engrais (DÉPÔTS)**  
**SICA DE GOUAIX**  
C.D. n° 49  
Tél : 01.60.58.67.71

**Fabrication d'aliments**  
**DUC**  
37, rue du Château  
Tél : 01.60.58.56.00  
Fax : 01.64.00.77.62

**Horticulture et vente aux**  
**particuliers**  
« Les serres de Gouaix »  
**EARL GILBLAS DBB**  
31, Chemin du Cours aux  
Piats  
Tél : 01.64.00.77.80  
Fax : 01.64.00.79.74  
[Serresdegouaix77@gmail.com](mailto:Serresdegouaix77@gmail.com)

**Plastiques**  
**GOUAIX PLASTIQUES**  
4, rue de la Fontaine  
Tél : 01.64.00.79.56  
Ou : 01.64.00.78.91  
Fax : 01.64.00.73.47

**Panneaux publicitaires**  
**SELF LITE International**  
Directeur usine :  
M.NUNDOO  
4, rue du Château  
Tél : 01.64.60.16.01  
Fax : 01.64.60.15.74

**Pompes Funèbres, Marbrerie**  
**BRIOIS Gérard**  
26, chemin du Cours aux  
piats  
Tél : 01.64.00.77.54  
Fax : 01.64.00.72.72

**COMMERCES**

**Fabrication de bijoux**  
**Atelier Flor**  
Tél : 01.60.67.17.34  
[latelierflor@latelierflor.fr](mailto:latelierflor@latelierflor.fr)

**Bar - tabac**  
**La RENAISSANCE**  
15, Grande Rue  
Tél : 01.64.00.76.22

**Boulangerie – pâtisserie**  
**CADOT Jérémie et Aurélie**  
7, Grande Rue  
Tél : 01.64.00.62.87

**Alimentation Générale (libre-  
service, journaux)**

**LASRI Belkacem**  
2, Grande Rue  
Tél : 01.64.60.86.74

**Crêperie**  
**CREP'A-DOM**  
Port : 06.95.52.61.45  
[Jean-jacques77@orange.fr](mailto:Jean-jacques77@orange.fr)

**Salon de coiffure**  
**C'dans l'hair**  
1, Grande rue  
Tél : 01.64.00.71.79

**Onglerie**  
**RomaneSpa**  
1, Grande rue  
Tel : 01.60.67.32.93  
[contact@romanespa.fr](mailto:contact@romanespa.fr)

**Coiffure à domicile**  
**PHILIPPE Isabelle**  
40, rue du Château  
Tél : 01.64.00.76.80

**K'ryn coiffure à domicile**  
63, Grande Rue  
Port : 06.69.15.35.35

**Esthétique et coiffure à**  
**domicile**  
**NEZONDET Stéphanie**  
8, impasse des Rosiers  
Port : 06.82.04.49.25

**Garage**  
**Garage HUTPIN**  
6 bis, Chemin de la Forêt  
Tél : 01.64.00.72.46

**Institut de beauté et soins**  
**à domicile**  
**ISABELLE INSTITUT**  
11, rue de l'Eglise  
Tél : 01.64.00.02.34  
Port : 06.69.15.35.35

**Animation musicale –**  
**Sonorisation – Dj**  
**Thierry Animation**  
113, avenue de la Gare  
Tél : 01.64.00.79.93

**Valorisation immobilière**  
**Home-staging**  
**WAWRZYNIAK Natalia**  
52, rue du Verseau  
Tel : 06.76.20.90.10

**Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,**

En ce début d'année 2014 pour la première fois en mon nom et au nom du Conseil Municipal nous vous présentons nos vœux pour une bonne et heureuse année.

Nous avons eu la douleur de perdre en février 2013 Madame SAMMELS Josette, qui jusqu'alors s'acquittait de cette tâche.

Nous avons continué en son absence à œuvrer pour le bien-être de la population de Gouaix.

Le Maire  
BOUCHARIN Philippe



**Journal édité par la Municipalité de Gouaix**

Responsable de la publication : Monsieur BOUCHARIN Philippe, Maire de Gouaix – Numéro 55 – Edition de février 2014 – Conception et réalisation : Commune de Gouaix- Imprimé en 600 exemplaires.

**SOMMAIRE**

**Page 3**  
**Mot du Maire**

**Pages 4 et 5**  
**Les actions de la municipalité**

**Page 5**  
**La réforme des scrutins locaux**

**Page 6**  
**Réduction de l'offre de soins en secteur rural :  
crainte ou réalité ?**

**Pages 7 à 9**  
**Etat-civil**

**Pages 10 et 11**  
**Le patrimoine**

**Pages 12 à 16**  
**Actualités associatives**

**Page 17**  
**Décryptage : la taxe d'habitation**

**Pages 18 à 23**  
**Fiches pratiques :**  
**- les grands principes du jardinage au naturel**  
**- gérer les mauvaises herbes**

**Pages 24 et 25**  
**Actualités phyto**

**Pages 28 à 31**  
**Rapport sur le prix et la qualité de l'eau**

**Pages 32 et 35**  
**Informations diverses**

**Page 34 et 35**  
**Service aide à domicile**

**Page 36**  
**Liste des associations**

## Les Actions de la municipalité

### ❖ Réfection et entretien de la voirie :

Le renforcement de la chaussée et la pose de bordures pour l'accès et le parking du cimetière ont couté 24278,8 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.



Le renforcement de la chaussée Chemin de l'Oratoire a couté 17199,56 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.

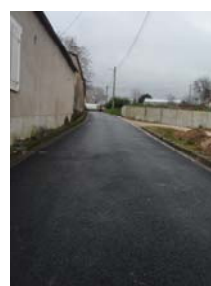
La réfection du parking du terrain de boule a couté 10481,74 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pépin.



Le renforcement de la chaussée pour l'accès au gymnase a couté 9926,50 €. La communauté de commune du Bassée Montois participe financièrement aux

travaux à hauteur de 50%. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.

La réfection du parking de la déchetterie a couté 12283,37 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.



La réfection du Chemin du Cours aux Piats a couté 9987,80 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.

### ❖ Réfection du monument aux morts



Le monument a été restauré pour un coût de 14871,06 €. Mais suite à des malfaçons l'entreprise revient en avril 2014.



La réfection de la ruelle de la Vierge a couté 16456,96 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pépin.

### ❖ 3ème contrat triennal de voirie

Les travaux d'aménagement de la RD 18 (route d'Hermé à Everly) sont terminés. Les travaux auront couté 303748,30 € pour l'entreprise Pépin et 22724,00 € de maîtrise d'œuvre. Le département nous a attribué une subvention de 120460,20€.



La création de 4 ralentisseurs chemin des Fossés à l'ouest a couté 7461,84 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.



### ❖ Terrain de football :

L'engazonnement du terrain de football par l'entreprise PAREAU pour a couté 11362,00 €.

❖ **Travaux à l'école maternelle**

Le revêtement de la salle de motricité a été changé par du lino pour un coût de 5083,63 €.

❖ **Gendarmerie**

Un logement de la gendarmerie a été rénové par l'entreprise GARCIA pour les peintures, par l'entreprise Hilzinger pour le remplacement de deux portes fenêtres et par l'entreprise Florent CANART pour la pose de deux volets roulants. Les travaux auront coutés 17056,19 €.

❖ **Travaux de l'école élémentaire :**

Le Remplacement des fenêtres et d'une porte par l'entreprise Hilzinger a couté 14920,79 €.

Nous avons obtenu une subvention de l'état (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 2619,40 €.

## **La réforme des scrutins locaux**

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours ;
- élection au suffrage universel des conseillers communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales.

**Cela signifie qu'il ne sera plus possible d'ajouter de noms ni en rayer : le panachage n'est plus**

❖ **Eclairage public**

La rénovation des candélabres en Grande rue ont couté 19609.06 € Nous avons obtenu une subvention du SIESM pour un montant de 7722,55 € et une subvention de la réserve parlementaire de 7587,85 €

La rénovation des candélabres Avenue de la Gare aura lieu en 2014 et devrait couter 47600.00 €. Nous devons obtenir une subvention du SIESM de 8250,00 € et une subvention de la réserve parlementaire de 10000,00 €.

❖ **Extensions du réseau assainissement**

L'extension du réseau assainissement dans la ruelle des Vignes a couté 13859,85 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pépin.

**autorisé. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.**

De plus, pour pouvoir voter, vous devrez **présenter obligatoirement une pièce d'identité.**

Les conseillers municipaux seront élus pour 6 ans. Ils gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

**L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014**

**L'élection européenne aura lieu le 25 mai 2014.**

## Réduction de l'offre de soins en secteur rural : crainte ou réalité ?

Depuis plusieurs années, les élus locaux s'inquiètent en raison du vieillissement et du non remplacement des professionnels de santé partant à la retraite. Déjà en 2009, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Bassée, la plupart des professionnels de santé se sont réunis à Montigny le Guesdier.

En 2012, une réunion élargie aux deux communautés de communes (Bassée et Montois) a été organisée à Vimpelles en présence de nombreux élus des deux cantons.

Le RIR IDF (Regroupement, Implantation et Redéploiement Ile de France) a dressé un état des lieux et envisage ces perspectives de l'offre et recours aux soins ambulatoires.

Le territoire du Bassée-Montois se situe aux franges de l'île de France à 80 kms au sud-est de Paris entre Provins, Montereau et sens. Il compte 23000 habitants répartis sur 42 communes. La population augmente de 1% par an.

**L'offre de soin hospitalière** représente 38 % pour le Centre Hospitalier Léon Binet de Provins, 19% pour la clinique Saint-Brice, 10% pour le centre hospitalier de Montereau et 33% pour les hôpitaux de Paris.

### **Offre de soin libérale :**

Nous avons actuellement 11 médecins généralistes, répartis comme suit : 6 dans la Bassée et 5 dans le Montois. L'âge moyen des médecins est de 57,2 ans. Depuis 2000, nous avons eu 3 départs à la retraite contre une seule installation à Bray-sur-Seine. Ils effectuent en moyenne 25 actes par jours, plus de la moitié des cabinets ne répondent pas aux normes d'accès pour personnes à mobilité réduite. La moitié des médecins pense arrêter d'exercer dans moins de 5 ans. Tous sauf un pensent ne pas trouver de successeur.

Nous avons actuellement 20 infirmières : 9 dans la Bassée et 11 dans le Montois. L'âge moyen des infirmières est de 47 ans. Depuis 2000, nous avons eu 12 départs à la retraite contre dix installations.

Nous avons actuellement 8 masseurs kinésithérapeutes : 4 dans la Bassée et 4 dans le Montois. L'âge moyen des masseurs kinésithérapeutes est de 51 ans. Depuis 2000, nous

avons eu 4 départs à la retraite contre 3 installations.

Nous avons actuellement 4 pédicures: 2 dans la Bassée et 2 dans le Montois

L'âge moyen des pédicures est de 41 ans. Depuis 2000, nous avons eu une installation.

Nous n'avons pas d'orthophoniste en exercice depuis le départ en retraite de l'unique orthophoniste installée à Donnemarie-Dontilly en 2011.

Nous avons actuellement 4 chirurgiens-dentistes : 2 dans la Bassée et 2 dans le Montois. L'âge moyen des chirurgiens-dentistes est de 58 ans. Depuis 2000, nous avons eu 1 départ à la retraite.

Nous avons actuellement 5 pharmaciens.

Nous avons actuellement une offre de soins faible et fragile. La densité des professionnels est inférieure aux moyennes départementale et régionale. Un vieillissement des professionnels de santé (départ en retraite et non remplacement) offre insuffisante en kinésithérapie. Les actes de santé sont moins nombreux doivent faire face à une demande de soins en augmentations.

### **Les différents projets sur notre territoire**

Projet à Montigny-Lencoup : création d'un cabinet de groupe avec 2 postes de médecins, 1 pôle infirmier et 1 pôle kinésithérapeute.

Projet sur la commune de Gouaix : création d'un cabinet de groupe avec 2 postes médecins, 1 chirurgien-dentiste, 1 pharmacien, 1 kinésithérapeute et un pôle infirmier sur un emplacement identifié en centre-ville avec possibilité parking et superette.

Projet sur la commune de Donnemarie Dontilly : Création d'un cabinet de groupe dont le dimensionnement reste à définir en fonction des rencontres individuelles réalisées avec les professionnels de santé installés à Donnemarie.

Projet sur la commune de Bray-sur-Seine : Création d'un cabinet de groupe dont le dimensionnement reste à définir en fonction des rencontres individuelles réalisées avec les professionnels de santé installés à Bray-sur-Seine.

## Votre Etat civil



### Demande et renouvellement de carte d'identité

2 photos d'identité récentes, format 3.5 x 4.5, identiques, de face tête nue, fond clair, neutre et uni,

- 1 justificatif de domicile récent à vos nom et prénom,
- 1 document officiel avec photo,
- Copie du livret de famille (pour les femmes mariées et les mineurs),
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance en original (si la carte d'identité est périmée depuis plus de deux ans ou pour une première demande),

La preuve de la nationalité française si la copie intégrale de l'acte ne permet pas d'établir formellement la nationalité française,

#### **En cas de perte ou de vol :**

- La déclaration de perte ou de vol,
- 25 euros en timbres fiscaux,

#### **Pour les personnes hébergées :**

- Déclaration d'hébergement,
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant,
- Pièce d'identité de l'hébergeant.

### **L'État simplifie vos démarches**

**A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).**

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**- ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.**

- Inutile de vous déplacer dans votre mairie

- Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

### Actes d'état civil

Demander à la mairie de naissance, de mariage ou de décès. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

**Pour les français nés ou mariés à l'étranger s'adresser au :**

Service centrale de l'état civil – 44941 NANTES  
CEDEX 9

**Pour les personnes nées dans les départements ou territoires d'outre-mer s'adresser au :**

Ministère de départements et territoires d'outre-mer – 27 rue Oudinot – 75007 PARIS



**Demande et renouvellement de passeport**

Contacter le service des passeports à la mairie de Bray-sur-Seine au 01.60.67.10.11



**Inscription sur la liste électorale**

- Carte nationale d'identité
- Jusficatif de domicile

**Recensement militaire**

Les jeunes gens et jeunes filles de 16 ans sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile avec :

- Carte d'identité,
- Livret de famille.

**Autorisation sortie du territoire**

- Livret de famille
- Carte nationale d'identité du mineur.

**NUMEROS UTILES**

<b>Mairie</b> 01.64.00.70.04 Fax : 01.64.00.79.75	<b>Agence postale</b> 01.64.00.90.41
<b>Centre de loisirs et accueil périscolaire</b> 01.64.60.83.90	<b>Cantine</b> 01.64.60.81.02
<b>Ecole primaire</b> 01.64.00.70.77	<b>Ecole maternelle</b> 01.64.00.72.41 ou 09.63.27.00.44
<b>Communauté communes Bassée-Montois</b> 01.60.67.09.10	<b>Smetom-Geeode</b> 01.64.00.26.45
<b>Centre de tri de Provins</b> 01.60.67.04.42	<b>Lyonnaise des Eaux</b> 01.64.01.12.81
<b>Trésor Public de Bray-sur-Seine</b> 01.60.67.11.78	<b>Sous-préfecture de Provins</b> 01 60 58 57 77
<b>Gendarmerie de Gouaix</b> 01.64.00.70.05	

**NUMEROS D'URGENCES**

<b>S.A.M.U. Pompiers</b>	
15	18
<b>Police Centre anti-poisons</b>	
17	01.40.05.48.48



## ETAT CIVIL



### Les naissances

FERRARI Théo  
05/01/2013

LECLERCQ Sohan  
06/02/2013

GOMES Jenna  
09/02/2013

MECHETY Lina  
26/02/2013

CHAVAL Thais  
21/03/2012

MARTIAL Jdasmyn  
26/03/2013

MANNE-CABDA VIERA  
RIBEIRO Jayzon  
17/04/2013

CHALMEY Gabriel  
30/05/2013

ROUQUE DE MATOS  
Enzo  
17/05/2013

EMERY Chloé  
01/07/2013

NIATI Mohamed  
25/09/2013

BOULABAS Wissem  
28/09/2013

AMARA Léa  
06/12/2013

SARAIVA Sevan  
11/12/2013



### Les mariages



MAGALHAIS Victor et SEBASTIEN Lysiane  
08/06/2013

HERY Jérôme et MISSIARIS Audrey  
06/07/2013

SCHILTZ Vincent et JEGOU Sandra  
06/07/2013

LAPLAZA-LACASTA David et HUBERT Florence  
06/07/2013

MECREANT Julien et VIANA Déborah  
03/08/2013

MOLEANA Soséfo et TAMA Carmen  
24/08/2013

DRIEUX Gérard et MALAVASI Janine  
31/08/2013

SAMMELS Florian et BLOUDEAU Elodie  
14/09/2013

LAHAIE Jean-Claude et RODRIGUES DA COSTA Isabelina  
21/09/2013



### Les décès

HUMBLOT Marcelle  
09/01/2013

LION Jacqueline  
02/02/2013

SAMMELS Josette  
20/02/2013

FOIGNET Bernard  
15/03/2013

BRIOIS Roland  
17/03/2013

DA CUNHA SANTOS  
Antonio  
20/10/2013

GAUTHIER Joël  
15/12/2013

DERRARDJI Saadi  
17/12/2013

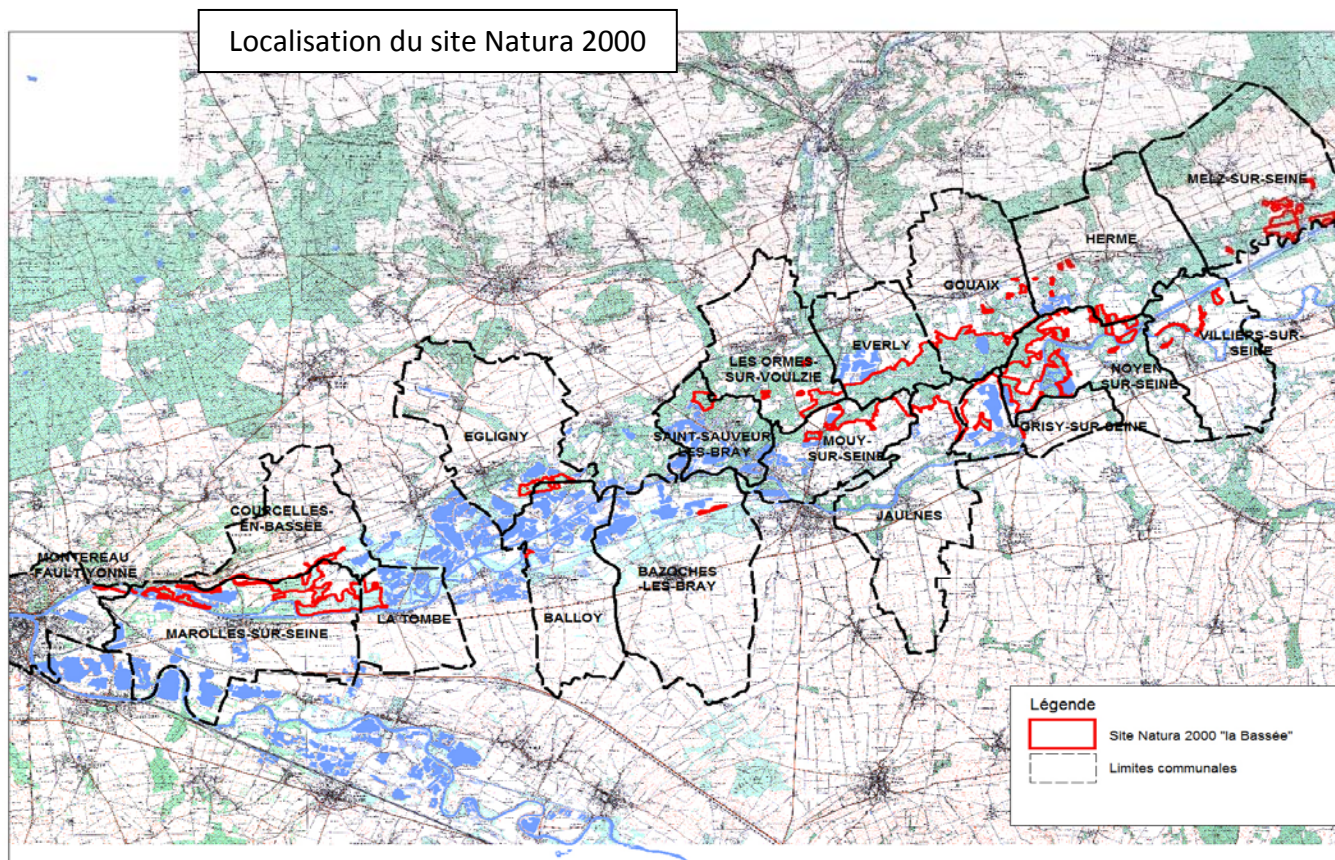
DUCLOS Hugnette  
17/12/2013

## LE PATRIMOINE

### Gouaix, un territoire reconnu pour sa biodiversité au niveau européen?

Depuis longtemps la Bassée est connue pour posséder une grande richesse naturelle, mais c'est en 2012, qu'elle a été reconnue au niveau européen pour faire partie du réseau de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. Toute la Bassée n'est pas concernée, seules 18 communes ont été identifiées pour abriter une biodiversité d'intérêt européen, dont la commune de Gouaix.

Cette désignation révèle à quel point la faune, la flore et les milieux naturels de la Bassée sont remarquables et qu'il est important de les préserver. Ce patrimoine naturel fait partie de l'histoire de nos communes qui ont, de tout temps été liés et participe encore aujourd'hui à la caractérisation identitaire du territoire, de la même façon que le patrimoine bâti.



#### Qu'est ce que Natura 2000?

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir la biodiversité sur les territoires ruraux remarquables tout en tenant compte des activités humaines (sociales, économiques et culturelles) présentes sur les sites désignés. L'ensemble des sites Natura 2000 constitue un réseau au niveau européen d'espaces naturels, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité

des espèces animales ou végétales et de leurs milieux naturels.

La biodiversité ne peut être maintenue de façon pérenne sans les activités humaines ayant forgé l'intérêt écologique des territoires et s'inscrivant dans une logique de développement durable. C'est pourquoi, ce dispositif a pour objectif de valoriser les territoires en proposant un

programme d'actions basé sur le volontariat et la contractualisation, destiné à soutenir les activités locales ayant un effet bénéfique sur l'environnement.

Natura 2000 est donc un véritable outil au service des propriétaires, sensibles aux enjeux environnementaux mais ne souhaitant pas pour autant sanctuariser leurs terrains, afin de continuer à exploiter leurs parcelles.

### Quels sont les avantages de Natura 2000?

Que vous soyez propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 ou ayants-droit vous avez la possibilité de bénéficier de cet outil mis à votre disposition pour soutenir la gestion et l'entretien de vos terrains que ce soit des parcelles de forêt, de culture ou de milieux ouverts (prairies, friches, marais...), dans le but de valoriser la biodiversité.

En fonction du type de vos parcelles, des enjeux identifiés et de vos conditions, deux sortes d'outils pourront vous être proposés:

-les contrats Natura 2000: ils visent à réaliser des travaux de gestion écologiques ouvrant droit à des contres-partie financières,

-La charte Natura 2000: elle correspond à une adhésion simple visant à mettre en place de bonnes pratiques contribuant au maintien des milieux naturels et des espèces présentes sur le site Natura 2000. Si elle ne permet pas d'obtenir des contres-partie financières, en revanche elle ouvre droit à des avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur le non-bâti, exonération des trois quart des droits de mutation à titre gratuit pour les successions et donations, déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales...).

### Informations et contacts

Depuis Juillet 2013, l'A.G.RE.NA.BA (Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée) assure l'animation du site Natura 2000 et se rendra disponible pour répondre à toutes vos questions.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce dispositif Natura 2000, n'hésitez pas à nous contacter par mail

[violaine.meslier@espaces-naturels.fr](mailto:violaine.meslier@espaces-naturels.fr) ou par téléphone au 01 64 00 06 23

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site internet suivant:

[www.seine-et-marne.n2000.fr](http://www.seine-et-marne.n2000.fr)

## ACTUALITES ASSOCIATIVES

### *BIBLIOTHEQUE*

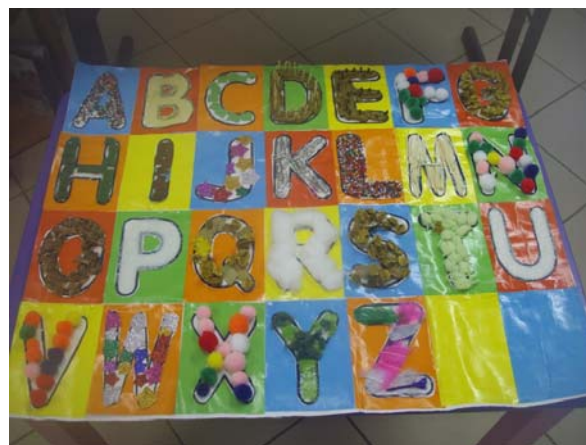
#### **Que se passe-t-il à la bibliothèque de Gouaix ?**

Et bien il se passe bien des choses, Les bébés, mamans, mamies, nounous sont invités deux lundis par mois à de drôles de rendez-vous autour des livres.... Les rendez-vous bébés lecteurs 1er et 3ème lundis de chaque mois de 10h à 11h30.



Les élèves de l'école primaire viennent choisir des livres et écouter des histoires, Les élèves de maternelle sont un peu privilégiés... c'est la bibliothèque qui se déplace jusqu'à eux tantôt avec une histoire, tantôt avec un tapis narratif, ou bien un Kamishibai... mais toujours avec des

livres à prêter ! En échange, ils se font un plaisir de décorer nos murs avec leurs réalisations....



La bibliothèque vous ouvre ses portes :

- Le mercredi de 16h à 18h
- Le jeudi de 16h30 à 17h30
- Le samedi de 10h à 12h hors vacances scolaires.

Vous aimez les livres, venez-vous inscrire  
Toutes les infos sur le blog <http://bibliothequegouaix772.unblog.fr/>

### *THEATRE*

*«Baladins et Compagnie »*



**La section Baladins et compagnie** est une section du Foyer Rural de GOUAIX qui permet aux enfants à partir de 5 ans de s'exprimer par le théâtre, le cirque et la lecture à voix haute.

Les séances ont lieu le mercredi après midi de 13h30 à 16h au Foyer Rural.

La représentation de fin d'année aura lieu le Mardi 24 juin à 20h30.



Pour tous renseignements, contactez Christine au 06.33.23.16.02.

« Des mots et des couleurs dans la rue »

Du 18 au 24 mars



Des Mots et des Couleurs  
Dans la Rue »

Des mots et des couleurs dans la rue est le nom donné au festival culturel qui se déroule à Gouaix, seine et marne, au mois de Mars autour du printemps des poètes, de la semaine de la francophonie et du carnaval.

**Cette deuxième édition aura lieu du 15 au 24 mars**

Des concours, des expositions, des spectacles pour petits et grands

Organisés par « Baladins et Compagnie » ; La bibliothèque ; L'association « Le sac à histoires » et toute association souhaitant se joindre au projet.

<http://desmotsetdescouleurs.unblog.fr/>

<https://www.facebook.com/DesMotsEtDesCouleursDansLaRue?ref=hl>

**LES Ti'GOUAIX**

A l'occasion du marché de Noël qui regroupait différentes associations du village, les Ti'GOUAIX ont organisé un atelier créatif autour de Noël. Les petits et les grands ont pu réaliser un sapin de Noël en bois et laisser leur imagination les guider pour la décoration de celui-ci. Paillettes, bombe de neige, peinture verte, rouge, bleue....étaient au rendez-vous. !!!!



Il était également possible de décorer des étoiles, des bonhommes de neige, des cœurs.....fabriques en pâte à sel et ensuite de pouvoir les suspendre à la maison dans le sapin en attendant le passage du personnage le plus célèbre en cette fin d'année.....OH! OH! OH  
Il a d' ailleurs fait un détour par notre village ce samedi 8 décembre, l'avez-vous vu ?

Merci à tous de votre participation.



On se dirige vers le printemps et l'envie de faire la fête est là. Pour clôturer la semaine culturelle 2014, les Ti'GOUAIX organisent le samedi 15 mars des 19h à la salle des fêtes une crêpe-party.

Enfants et adultes sont attendus pour venir applaudir et encourager bien fort nos petites danseuses de Zumba qui ouvriront la soirée avec une démonstration et ensuite.....tous au stand de crêpes.

La soirée se poursuivra avec le DJ de « Gouaix en folie » qui nous fera danser.

Venez nombreux !!!!!

Au programme, en avril : Atelier panier de Pâques et chasse à l'œuf.....

Renseignez-vous

Toute l'équipe des Ti'GOUAIX vous souhaite une bonne année 2014.

### CLUB DE L'AGE D'OR

Les adhérents sont toujours satisfaits des sorties. Malheureusement, vu la conjoncture nous sommes obligés de réduire les sorties.

*Récapitulatif des activités 2013 :*

- Assemblée générale avec galette des rois
- Théâtre à Maillot
- Loto de pâques suivi d'un goûter
- Croisière sur le canal du Nivernais
- Visite de Nevers
- Visite du musée Grévin avec goûter au train Bleu
- Repas de fin d'année avec animations



*Animation prévues pour 2014 :*

- Théâtre à Maillot (Impair et père) avec repas
- Loto de pâques suivi d'un goûter
- Croisière sur la Seine avec repas



D'autres sorties vous seront proposées en cours d'année.

N'hésitez pas à venir vous inscrire

*Pour adhérer au club :*

Mme LEMOT Christiane, Présidente :  
01 64 00 75 62

Mme VAJOU Monique, Secrétaire :  
01 64 00 75 90

### LES BOULISTES

Concours officiels	Concours internes	Concours amicaux
	Tête à tête 15/02/2014	
	09/03/2014	
Dép. tripléte 20/04/2014	Nocturne 11/04/2014	
Promo doublette 25/05/2014	08/05/2014	
		Nocturne 27/06/2014
	06/07/2014	
	Repas, mêlé et mêlé tournante 30/08/2014	
Promo doublette 27/09/2014	Challenge Franck 14/09/2014	Nocturne 12/09/2014
Promo doublette 12/10/2014	04/10/2014	07/12/2014



ur tous renseignements contactez BONNE Sébastien au 06.74.36.98.25

### CLUB DE TIR

Journée ball-trap  
dimanche 29 juin 2014  
de 9h30 à 19h30



## ***LA DANSE, LA GYM ET LE STEP***

### **FOYER RURAL SECTION GYM – DANSE – GYM SENIORS - ZUMBA**

Notre association débute l'année avec un grand nombre d'adhérentes et adhérents surtout pour la Section Zumba 32 Ados le mardi à 17 h première année pour les enfants.

Nous organisons une soirée démonstration Zumba le 12 Avril 2014 au Foyer Rural, et notre spectacle de fin d'année qui regroupera les sections Gym – Zumba et Cirque se déroulera le dimanche 22 Juin 2014 au Gymnase de Gouaix.

Les horaires de nos activités ci-dessous ( Gym-Danse Mat. – Step par Fabienne et Zumba par Danièle)

- Le lundi 20h30 – 21h30 STEP
- Le mercredi 19h30 – 20h30 GYM



Au Gymnase

- Le mercredi matin 9h – 10 h –gym Ados  
– 10h -11 h gym-danse Maternelle – 11h  
– 12h Gym Maternelle
- Le lundi 17h30 – 18h30 Gym Séniors par Fabienne



Les séances de ZUMBA sont :

Le lundi de 18 h - 19 h 30 Cours ( débutant – ados )

- Le mardi 17 h – 18 h pour les enfants
- 18 h45 - 19h 45 Zumba SENTAO pour les adultes
- 19 h 45 – 21 h 15 cours pour les adultes
- Le jeudi 19 h 45 – 21 h 15 pour les adultes

Nous remercions d'avance nos bénévoles de leur présence et leur aide lors d'une animation [démonstration Zumba ou le jour du Spectacle de fin d'année]. Photos spectacle juin 2013 – et cours zumba



## ***GENERATION GAUVOIS***

Grand cru 2014 pour la fête de la Saint-Vincent organisée avec 10 jours de retard sur le calendrier.

Beaucoup d'entrain pour cette fête des vigneronns et sa danse désormais traditionnelle.

Seule ombre au tableau, le manque de place dans la salle du Foyer qui n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes des participants. A l'année prochaine.



## ATTELAGE DE LA BASSEE



Un petit mot du président, qui parle au nom de l'association, membres et bénévoles, pour remercier la population Gouaillonne d'avoir

participé à toutes les manifestations organisées en 2013, car ce fut un grand plaisir de vous accueillir...

Soirée barbecue en Mai  
Soirée choucroute en Octobre,  
Journée équestre organisée en juin, sortie bucolique dans notre campagne suivie d'un repas en plein



Et dernièrement, notre soirée cabaret, couronnée par un article dans le journal « La République »



Sans oublier l'implication de notre association lors du feu d'artifice, bal du 13 Juillet, ainsi que la fête communale en Septembre .



Ravis de vous annoncer que pour l'année 2014 nous maintenons nos activités (Rallye à cheval et vélo, soirée choucroute et d'autres soirées vous attendent).

Ainsi que des projets pour l'année 2015...

Cavaliers, meneurs d'attelage, intéressés par la pratique de la traction animale et des traditions équestres, venez nous rejoindre au sein de l'association.

**Pour tout renseignement ou demande d'inscription, contacter Mr Sebastien, président de l'association au 01.64.60.80.87 ou par mail : [sc.sebastien@aliceadsl.fr](mailto:sc.sebastien@aliceadsl.fr)**



ATTELAGE DE LA BASSEE

## ART FLORAL

La section « Art Floral » du Foyer Rural vous présente deux bouquets (parmi d'autres) réalisés depuis septembre 2013.

Nous nous réunissons un mardi après-midi par mois et suivons les conseils de Christiane notre animatrice professeur diplômée



et qui nous aide à réaliser un bouquet original tant par le matériel, les fleurs ou le contenant utilisé.

Pour tout renseignement contactez la responsable de la section :



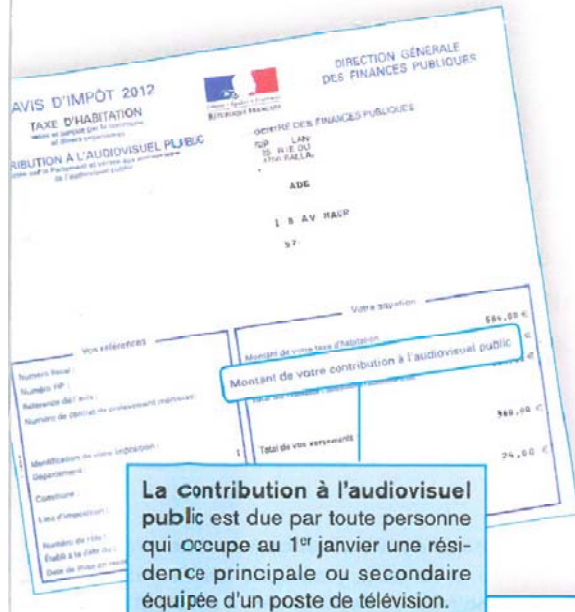
Mme Jocelyne Millard  
58, rue Saint Vincent  
77114 Gouaix  
01 64 00 70 16



# DECRYPTAGE

## La taxe d'habitation

La taxe d'habitation concerne les propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.



**La valeur locative nette** est égale à la valeur locative cadastrale du local diminuée, s'il s'agit de la résidence principale, d'abattements obligatoires ou facultatifs. **La valeur locative cadastrale** des logements correspond au loyer annuel théorique du bien concerné. Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties, et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties; elle est modulée par des coefficients forfaitaires de majoration annuels nationaux.

**Les abattements pour charges de famille** concernent les contribuables ayant des enfants âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans, s'ils sont étudiants, qui leur sont rattachés fiscalement. De même, les ascendants de plus de 70 ans ou infirmes vivant sous le même toit que les contribuables ouvrent droit à un abattement.

**L'abattement spécial à la base** concerne les personnes de condition modeste dont les revenus annuels n'excèdent pas un seuil défini par l'administration fiscale (10024 € pour une personne seule).

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts années
74066703388777895	SC KADE	S		

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de cotisations	Intercommunales	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute	2739	3654		2739	3654
<b>Personnels à charge</b>	15 %				
- Par personne rang 1 ou 2	20 %				
- Par personne rang 3 ou +	25 %				
<b>Spécial à la base</b>					
- Spécial handicapé					
Valeur nette d'imposition	2739			2739	
Taux d'imposition 2012	20,23 %			0,181 %	
Cotisations 2012	554			5	559
Taux d'imposition 2011	19,57 %	0,663 %			
Rappel cotisations 2011	527	18			
Variation de valeur	+27	-18		+5	
Variation en pourcentage	+5,12 %				
Abattement de référence 2012/2011	Commune				
- Général à la base					
- Par personnes à charge rang 1 ou 2					
- Par personnes à charge rang 3 ou +					
- Spécial à la base					
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2011 ET 2012					
(a) Cotisations	569	584	+15	+2,64 %	
(b) Abattements					
(c) = (a) - (b) Somme à payer	569	584	+15	+2,64 %	
LOCALS TAXES NOMBRE 02					
Identifiant					
NATURE					
GARAGE - PARK					
Régime S					
Frais de gestion + 17					
Prélèvement pour base élevée + 8					
Prélèvement sur résidences secondaires + 8					
Prélèvement selon le revenu + 8					

**Les taux des abattements pour charges de famille** sont fixés par chaque collectivité : entre 10 et 20 % pour chacune des deux premières personnes à charge et entre 15 et 25 % à compter de la troisième personne.

**Les taux d'imposition varient d'une commune à l'autre.**

**Les frais de gestion** sont reversés à l'État en contrepartie de ses missions de recouvrement et des dégrèvements.

**Les locaux meublés affectés à l'habitation** et leurs dépendances immédiates (chambres de service, garages...) situées à moins d'un kilomètre de l'habitation sont soumis à la taxe d'habitation.

**Le prélèvement pour base élevée** est effectué au profit de l'État sur les locaux à forte valeur locative.

La taxe d'habitation peut être réglée en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), par chèque, par TIP, mais aussi par Smartphone si la première page de l'avis comporte un flash code en bas à gauche. Télécharger l'application « [impot.gouv](http://impot.gouv) ».



# Fiche pratique

## Les grands principes du jardinage au naturel

**Jardiner au naturel, ce n'est pas simplement utiliser un produit d'origine naturelle à la place d'un produit synthétique. C'est une autre façon d'aborder le jardinage, en faisant preuve de réflexion et de bon sens.**

### • Aménager son jardin

#### Connaître son jardin

Une plante cultivée dans de bonnes conditions sera moins sensible aux maladies, et aura des besoins en arrosage moindre.

Un principe de base du jardinage est de planter « la bonne plante, au bon endroit ».

**La première chose à faire est donc de connaître son jardin :**

- Quels emplacements sont à l'ombre, ou au soleil, à quelles heures de la journée ?
- Le sol est-il argileux, sableux, limoneux ? Est-il calcaire, ou acide ? Est-il humide ?
- Quels endroits sont exposés au vent ?

**Pour connaître le type de sol de votre jardin**, prélevez un peu de terre légèrement humide, et essayez d'en faire un boudin :

- Une terre argileuse se laissera travailler sans s'effriter ni se briser
- Avec une terre limoneuse, vous pourrez façonner le boudin mais celui-ci s'effritera facilement
- Avec une terre sableuse, vous ne pourrez pas façonner de boudin.

Par ailleurs, plus une terre est foncée, plus elle est riche en matière organique.



## Bien choisir ce que l'on plante

Afin de faciliter leur entretien, choisissez des plantes adaptées aux conditions de votre jardin, et plantez-les dans un emplacement qui leur convient. Tenez compte des besoins de la plante indiqués sur l'étiquette lorsque vous l'achetez, ou mieux, consultez un bon livre de jardinage. Préférez des plantes rustiques et peu exigeantes. Pensez notamment aux plantes locales : celles-ci sont généralement parfaitement adaptées aux conditions de votre jardin. De plus, elles sont particulièrement intéressantes pour la faune (insectes, oiseaux). Par ailleurs, on trouve maintenant de plus en plus dans le commerce des espèces résistantes aux maladies, notamment en ce qui concerne les arbres fruitiers et les légumes.



## Favoriser la biodiversité

Dans la nature, les différentes espèces animales et végétales se régulent les unes les autres. Par exemple, dans un milieu donné, la quantité d'animaux d'une certaine espèce sera régulée par différents prédateurs, parasites...Inversement, si la quantité de ces animaux baisse, la quantité de prédateurs et parasites baisse également. **On parle d'équilibre écologique.**

Le jardin est un milieu artificiel : c'est l'homme qui y a implanté différents végétaux selon ses désirs et qui les entretient. Cette intervention de l'homme crée forcément un déséquilibre. Les plantes apportées seront par exemple colonisées par différents insectes qui s'en nourrissent. Ceux-ci trouveront là des conditions idéales et proliféreront. Ils se développeront d'autant plus que leurs prédateurs habituels, eux, n'auront peut-être pas trouvé leur place au jardin. **Il faut donc, autant que possible, tenter de rétablir cet équilibre écologique**, afin de permettre à ces prédateurs de s'installer. Pour cela, il faut créer des conditions qui leur soient favorables : planter des espèces variées, privilégier les plantes locales, éventuellement disposer des abris...



Larve de coccinelle

## • Entretien son jardin

### Savoir observer

Surveillez régulièrement l'état de votre jardin. L'arrosage peut être un moment privilégié pour cela.

**Identifiez le problème :** gardez à l'esprit que tout insecte présent sur une plante n'est pas nuisible, bien au contraire ! De même une feuille jaunie n'est pas forcément signe d'une maladie, elle peut indiquer un manque ou un excès d'arrosage, une mauvaise exposition, une carence... Évaluez si les dégâts sont suffisamment importants pour nécessiter une intervention. Dans bien des cas, supprimer les feuilles ou rameaux attaqués permet d'éviter la propagation de la maladie ou le développement des ravageurs.

Par ailleurs, **en entretenant correctement votre jardin, vous limiterez les maladies**. Par exemple, la plupart des champignons sont favorisés par l'humidité ; en taillant un arbre ou arbuste au feuillage trop touffu, on aère le feuillage et le risque de maladie est diminué. Si vous apportez au bon moment du compost au pied des plantations, vos plantes seront plus vigoureuses et résisteront mieux aux attaques.



Oïdium sur chêne

trentaine de papillons sont liés à l'ortie, et une dizaine (comme le vulcain, le paon du jour et la petite tortue) dépendent exclusivement de l'ortie pour leur survie.

Enfin certaines plantes peuvent fournir les graines ou des fruits aux oiseaux qui s'en nourrissent : bruants, mésanges, chardonnerets... Exemples de plantes aimées des oiseaux : les boutons d'or, l'ortie, l'oseille, les pissenlits, le trèfle, le coquelicot, le lierre, la ronce...

## Elles sont utiles pour lutter contre les insectes indésirables et les maladies des plantes

Beaucoup d'insectes « amis du jardinier », comme les **syrphes** ou les **chrysopes**, dont les larves sont très voraces de pucerons, ont aussi besoin à l'âge adulte de nectar. De même certaines guêpes **parasitoïdes** apprécient particulièrement la carotte sauvage (et plantes similaires) dont le nectar leur est plus accessible. Si votre jardin est fleuri, notamment avec des plantes spontanées, ces insectes pourront mieux s'y installer.

De plus, l'ortie peut permettre la réalisation d'un **purin** utile par exemple pour repousser les pucerons. La prêle peut servir à la réalisation d'une **décoction** efficace contre certaines maladies et qui repousse les pucerons.

## Elles améliorent le sol

Le trèfle est capable de fixer l'azote de l'atmosphère et constitue donc un excellent engrais vert. La moutarde blanche peut elle aussi jouer un rôle d'**engrais vert**. Les plantes ayant une racine formant un pivot, comme l'oseille, améliorent la structure du sol en l'aérant et en facilitant le drainage.

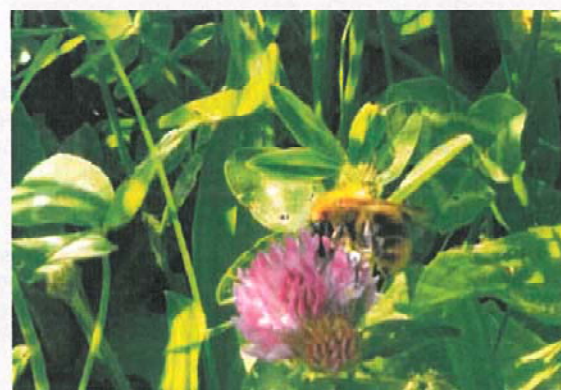
## Elles peuvent nourrir et soigner

Il n'y a pas que les insectes et les oiseaux qui se régalent des herbes « folles ». On l'oublie parfois, mais certaines peuvent tout à fait être apprêtées pour la consommation humaine. Sans oublier les plantes médicinales !

Le pissenlit ou le plantain peuvent être mangés en salade, les orties peuvent être cuisinées en soupe, la camomille fait de bonnes tisanes...



Syrphe adulte



## • Les solutions pour désherber sans polluer

De façon générale, il est conseillé de couper ou de détruire les plantes avant leur montée à graine dans les endroits où elles sont indésirables, afin d'éviter qu'elles ne se propagent. Agissez le plus tôt possible dans les endroits que vous ne souhaitez pas voir envahir par la végétation.

### Au pied des arbres, haies, dans les massifs

Placez un **paillage** (broyat d'élagage, écorces, copeaux de bois, paillettes de lin...), ou bien plantez des plantes couvre-sol (géraniums botaniques, lamiers, petit pervenche, ou simplement gazon...) qui occuperont l'espace au détriment des plantes indésirables. Enfin, il est toujours possible de désherber manuellement.



Broyat d'élagage

### Dans les cours, allées

Désherbez manuellement, avec un sarcloir sur les surfaces en terre ou gravillonnées, au couteau entre les dalles et les pavés. Il est possible de désherber à l'eau chaude (réemployer l'eau de cuisson des pommes de terre, par exemple) pour les petites surfaces ; on trouve aussi des désherbeurs thermique au gaz en jardinerie. De façon préventive, paillez les allées en terre battue, limitez les surfaces en gravillons (difficiles à entretenir) ; ou placez un géotextile qui limitera la pousse de plantes sous les gravillons. Balayez régulièrement les joints de vos dalles ou vos pavés, ou jointoyez-les. Ou, comme dit plus haut, on peut choisir d'accepter la présence d'herbe entre les dalles.



### La pelouse

Entretenez le gazon pour qu'il soit compétitif, notamment en le décompactant à l'aide d'un scarificateur, à l'automne ou au printemps, semez les zones dégarnies ; adoptez une tonte haute (au moins 6 cm) qui permet au gazon de mieux s'enraciner et d'être plus résistant. Vous pouvez utiliser un couteau à désherber pour déloger les quelques touffes de vivaces inesthétiques. Apprenez à accepter la présence de plantes spontanées sur la pelouse, qui peuvent fleurir joliment (pâquerettes, violettes, véronique...) et apportent de la nourriture aux insectes butineurs.



Moutarde blanche (engrais vert)

### Le potager

Arrachez, binez, sarcliez...Pensez au moment des plantations à laisser suffisamment de place entre les rangs pour pouvoir bêcher. Ne laissez pas la terre à nu pour éviter la croissance d'herbes indésirables : placez un paillage, ou semez des **engrais verts** en attendant les prochaines plantations.



# Fiche pratique

## Gérer les mauvaises herbes

**On a pris l'habitude d'appeler mauvaises herbes les plantes spontanées que l'on considère comme indésirables, notamment quand elles sont en concurrence avec une récolte. Au jardin on les élimine surtout pour des raisons esthétiques, sauf peut-être au potager où il y a aussi une récolte à assurer. Pourtant, ces plantes spontanées ne sont pas « mauvaises » en soi. Elles ont même de nombreux atouts. Alors pourquoi ne pas changer de regard et apprendre à les accepter ?**

### • Des herbes pas si mauvaises

#### Elles peuvent être jolies et même servir de couvre-sol

Une végétation spontanée poussant entre des pavés peut être tout à fait esthétique. De même, ne peut-on pas accepter quelques pâquerettes dans la pelouse ? Les plantes spontanées peuvent fleurir joliment : êtes vous sûr de vouloir détruire coquelicots, boutons d'or, véroniques... ? Certains jardins abritent même des orchidées sauvages, le plus souvent à l'insu du propriétaire qui les tond sans leur permettre de fleurir ! Certaines plantes peuvent former naturellement des tapis de végétation dense et assez esthétiques : les géraniums, le bugle rampant, le lamier pourpre, le lierre... Vous pouvez même en prendre quelques pieds et les installer à un endroit où vous ne voulez pas voir une autre végétation. Ils occuperont l'espace à moindre coût.

#### Elles nourrissent les insectes et les oiseaux

Les fleurs des plantes spontanées fournissent pollen et nectar aux insectes, comme les papillons, les abeilles et tous les **insectes pollinisateurs** ! Par exemple le pissenlit, la moutarde, le trèfle, l'achillée millefeuille, la pâquerette ou encore le lierre attirent les abeilles. Pour les papillons, il faut des fleurs que les adultes puissent butiner, mais aussi des plantes sur lesquelles les chenilles puissent se développer ! Par exemple, une



Véronique



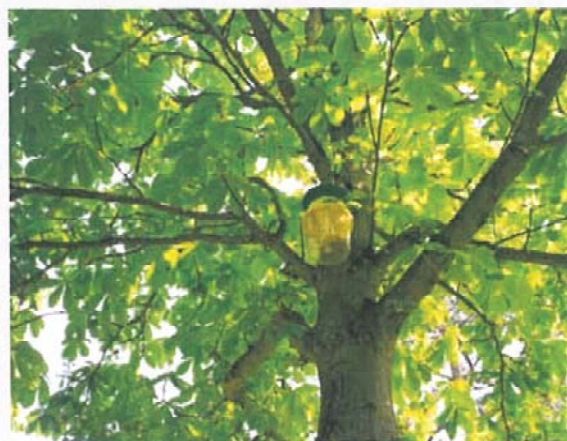
La chenille de la Belle-Dame se développe sur les orties ou les chardons

## Éviter de recourir aux produits chimiques

Il existe d'autres solutions moins nocives pour votre santé et l'environnement.

Plutôt que d'utiliser un désherbant, préférez le **désherbage manuel**, à l'aide d'une binette, d'une griffe, d'un sarcloir. Il est possible de **désherber à l'eau chaude** (réemployer l'eau de cuisson des pommes de terre, par exemple) pour les petites surfaces. En apportant un **paillage** au pied de vos plantations, vous limiterez la pousse d'herbes concurrentes.

Le **purin d'orties** ou la **décoction de prêle** renforcent les défenses des plantes contre les maladies. Pulvériser de l'**eau savonneuse** est efficace contre les pucerons. On peut disposer des **pièges spécifiques** contre certains insectes : piège colorés contre la **mouche de la cerise**, pièges à **phéromones** contre le **carpocapse** ou la **mineuse du marronnier** ...



Piège à phéromones

## Économiser l'eau

Les nappes phréatiques de Seine-et-Marne connaissent une importante baisse de niveau ces dernières années. Respectez donc les restrictions imposées par les **arrêtés sécheresse**.

Pensez à la **récupération d'eau de pluie** ; réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse, et peut donner droit à un crédit d'impôts !

**Choisissez des plantes peu consommatrices en eau**. En plaçant vos massifs à l'ombre ou à mi-ombre, vous limiterez leurs besoins en arrosage. De même au potager, vous pouvez ombrer vos plantations, notamment les jeunes semis, par exemple à l'aide de caissettes retournées.

L'utilisation de **paillages** permet de conserver l'humidité au sol.

Privilégiez autant que possible l'arrosage à l'aide d'un **arrosoir**, qui permet de doser précisément les quantités d'eau apportées.





# ACTUALITÉS PHYTO

N°43 - Juillet 2013

Île-de-France

## SOMMAIRE

Actualité Ecophyto	1
Actualité réglementaire	2
Actualité technique	3

## Actualité Ecophyto



### Pesticides et santé

A la suite d'une saisine du ministère des affaires sociales et de la santé, l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a rendu public le jeudi 13 juin, les résultats d'une expertise collective sur les risques sanitaires associés aux expositions aux pesticides.

Cette étude fait le point sur les connaissances scientifiques disponibles des relations entre la survenue de certaines pathologies et les expositions aux pesticides notamment dans le secteur agricole et sur les effets d'une exposition précoce chez le fœtus et les jeunes enfants. En s'appuyant sur les études épidémiologiques et les données de toxicologie cellulaire, les travaux de l'INSERM ont permis d'identifier des relations entre la survenue de plusieurs pathologies et l'utilisation de certains pesticides.

L'INSERM estime que, d'après les données de la littérature scientifique internationale publiées au cours des trente dernières années et analysées par des épidémiologistes et des biologistes, il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples).

Les expositions aux pesticides intervenant au cours des périodes prénatale et périnatale, ainsi que lors de la petite enfance, semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant. Les populations sont exposées de façon permanente et à faible dose aux pesticides et à de nombreuses autres substances contaminant l'environnement. Ces mélanges de pesticides et autres substances pourraient donner lieu à des impacts sanitaires difficilement prévisibles actuellement, ce qui fait de la question des mélanges et des faibles doses un des enjeux importants de la recherche et de l'évaluation des dangers.

Les ministres chargés de la santé, de l'écologie et de l'agriculture, ont pris connaissance de cette étude dont les recommandations devront faire l'objet d'une analyse précise en lien avec les orientations déjà prises dans le cadre :

- du plan Ecophyto,
- de la révision des tableaux de maladies professionnelles,
- de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens,
- de l'organisation du suivi post autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires dont l'organisation sera précisée dans la loi d'avenir pour l'agriculture.

Les ministres ont indiqué que ces nouveaux éléments seront transmis sans délai aux autorités européennes afin qu'ils puissent être pris en compte dans la réévaluation des substances actives autorisées au niveau communautaire.

Le ministre chargé de l'agriculture a par ailleurs saisi l'ANSES afin qu'elle évalue l'impact de ces nouvelles données sur les autorisations nationales existantes.



Directrice de la publication : Marion ZALAY  
 Rédaction : Bertrand HUGUET - Carole FOULON  
 Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France / Service régional de l'alimentation  
 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX  
 tél : 01-41-24-18-00 fax : 01-41-24-18-32 mél : sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr



## EcophytoPic

Ce site internet lancé en fin d'année dernière (voir lettre n°36 de décembre 2012) a pour objectif de réunir les références et connaissances disponibles sur le sujet de la Protection Intégrée des Cultures (PIC) afin d'y sensibiliser les professionnels du secteur agricole et de faire évoluer les pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Il vise à répondre à l'article 14 de la Directive 2009/128/CE sur la mise à disposition d'éléments sur la lutte intégrée, et aux objectifs du plan Ecophyto.

Enfin, il a pour ambition de présenter la notion d'approche système qui doit se développer afin de repenser les conduites culturales, en phase avec la politique du Ministre en charge de l'agriculture, «Agricultures : Produisons autrement», qui vise à promouvoir un modèle agricole plus respectueux de l'environnement où l'agronomie doit retrouver tout son sens.

Le site propose de naviguer soit par grands thèmes transversaux (ex prophylaxie, matériel, équipements...) soit par filières (grandes cultures, arboriculture et cultures légumières sont déjà accessibles).

Sont également accessibles en page d'accueil sur le bandeau haut du portail, 4 rubriques pour vous tenir au courant des actualités de la PIC :

- agenda : les dates importantes de la PIC au niveau national voire international,
- revue de presse : les articles parus sur la PIC dans la presse spécialisée,
- Europe : les bases de données et portails mis en place dans les autres pays européens,
- focus : le dossier technique du moment.

Le dernier focus, paru fin mai, a pour thème « la gestion intégrée des adventices ». Il présente ainsi le raisonnement et les outils de la gestion des adventices dans une démarche de protection intégrée. Il aborde aussi l'évaluation du « risque adventices », la tolérance, les mesures visant à éviter le réensemencement, les leviers agronomiques et les méthodes de lutte. Il fait le point sur les expérimentations et recherches en cours. Ce dossier est joint à cet envoi.

<http://agriculture.gouv.fr/Ecophytopic>



## Désherbage colza

Dans le prolongement de l'article du mois dernier sur l'évolution de la flore adventice du colza, voici un regard sur les pratiques régionales en matière de désherbage. Au niveau des substances actives utilisées depuis une dizaine d'années, le panorama a un peu évolué, avec l'arrêt de la trifluraline. Les principales substances restent clomazone,

diméthachlore, métazachlore, napropamide, quinmérac, clétodime, cycloxydime. On a noté aussi un recours plus fréquent au propyzamide pour gérer les problèmes de graminées résistantes. L'arrivée de nouvelles familles d'herbicides pour cette culture va peut être modifier un peu la donne.

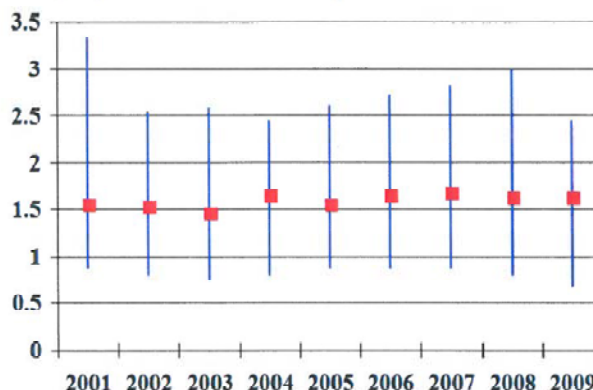
Sur le plan quantitatif, on peut regarder l'indice de fréquence de traitement (IFT) qui, à certaines réserves près, traduit l'intensité de recours aux produits phytosanitaires.

Les résultats présentés sont issus d'un réseau de 21 exploitations représentatives de la diversité régionale, suivies par le service de la protection des végétaux entre 2001 et 2009.

Comme le montre le premier graphique ci-dessous, l'IFT moyen (carrés rouges) est resté stable sur la période étudiée. Par contre, il y a une très forte variabilité chaque année entre exploitations (batonnet bleu = bornes mini et maxi).

## Evolution IFT colza herbicides

(21 parcelles réseau SRPV)



Le deuxième graphique illustre cette forte variabilité du recours aux herbicides, que l'on retrouve de la même façon pour le blé, liée à la nature et à la densité de la flore adventice, et aux facteurs agronomiques favorisant ou non le salissement.

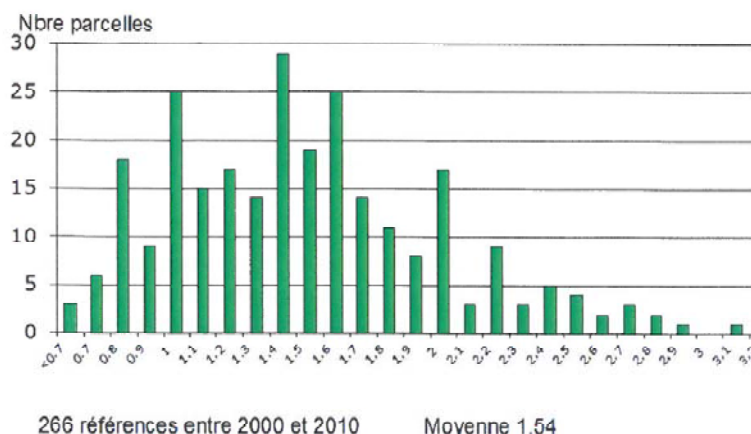
20% des parcelles ont un IFT inférieur ou égal à 1  
20% des parcelles ont un IFT supérieur ou égal à 2

Au niveau des facteurs agronomiques, deux d'entre eux jouent un rôle important :

- le travail du sol : le non labour systématique nécessite un recours plus important aux herbicides,
- la rotation : les rotations avec uniquement des cultures d'automne (colza, blé, orge hiver) demandent également des IFT herbicides plus importants sur colza (comme sur céréales aussi), avec des problématiques graminées (vulpin, ray-grass), gaillet,....

Lorsque l'on croise les deux facteurs favorables, on accroît les écarts (voir tableau page suivante).

### Variabilité IFT colza herbicides



IFT moyen selon pratiques agronomiques

non labour	cultures automne	1,75
non labour	cultures automne et pts	1,56
labour	cultures automne	1,43
labour	cultures automne et pts	1,36

## Actualité réglementaire

### Produits autorisés en agriculture bio

Un guide des intrants utilisables en agriculture biologique en France avait été réalisé en 2011 (voir lettre d'octobre 2011) à la demande conjointe de l'INAO (institut national de l'origine et de la qualité), de la DGPAAT (direction générale des politiques agricoles et agroalimentaires des territoires), de la DGAL (direction générale de l'alimentation) et de la profession.

L'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB), suite à l'obtention d'une action complémentaire CASDAR, en assurera désormais la gestion ainsi que sa mise à jour trimestrielle, sous l'appellation «guide des produits de protection des cultures utilisables en France».

Il est disponible à l'adresse : <http://www.itab.asso.fr/>

## Actualité technique

### Premier bilan de campagne

Cette campagne a été marquée par une succession d'aléas climatiques :

- des conditions sèches fin août - début septembre retardant la levée des colzas, puis des conditions humides favorisant les attaques de limaces,
- un mois d'octobre très arrosé (94 mm en moyenne sur la région pour une normale sur 30 ans de 62,5 mm) qui re-

tarde et perturbe les semis de blé, avec également des problèmes limaces,  
 - des mois de janvier - février - mars sans excès d'eau mais avec des températures moyennes nettement en dessous des normales (-0,7° en janvier, -2,4° en février et -2,9° en mars), retardant la reprise de végétation et certaines implantations de printemps,  
 - une fraîcheur des températures qui persiste d'avril à juin (surtout marquée en mai avec -2,3° sur les normales) accompagnée cette fois d'une pluviométrie excédentaire en mai et juin (30-35 mm à chaque fois).

Le retard pris à la reprise de végétation des cultures d'automne et à l'implantation des cultures de printemps n'a pas été rattrapé, la moisson se déroule éga-

lement avec retard. On peut s'attendre à des rendements très hétérogènes selon l'impact qu'auront eu ces événements climatiques sur l'implantation et le développement des cultures, voire leur fertilité.

Sur le plan sanitaire, les problèmes ont été dans l'ensemble faibles à modérés pour les grandes cultures. Sur blé, comme l'indiquaient les anciens modèles de la protection des végétaux, utilisés dans les bulletins de santé du végétal, la pression piétin-verse n'a pas été importante, et celle de septoriose a été tardive avec des débuts de sortie de taches sur les dernières feuilles dans les témoins, à partir du 20 mai au stade gonflement. L'absence de pluies dans la deuxième quinzaine d'avril, et les températures fraîches par la suite qui ont rallongé les durées d'incubation ont ralenti le développement de la maladie. Pas de gros soucis avec la rouille jaune comme avec l'oïdium, ainsi que pour les pucerons sur épis et les cécidomyies. En revanche, la fusariose des épis est assez fréquente.

Sur les orges d'hiver comme de printemps, la pression maladie a été assez importante. Pour le colza, en dépit d'une floraison arrosée, le sclérotinia semble être resté discret, comme l'ont été juste avant les méligèthes. Les charançons des siliques ont parfois été nombreux, mais essentiellement avant le stade le plus sensible du colza.

Pour les autres ravageurs, on note globalement peu d'infestations de pucerons (mis à part quelques parcelles de pois ou féverole), de teigne ou pégomyies sur betteraves. Par contre, le vol de tordeuses du pois a été très important. Celui de la pyrale du maïs est fortement décalé. Les fortes chaleurs de la deuxième quinzaine de juillet ont favorisé les attaques de noctuelles sur les betteraves.

### Orobanche rameuse

Les orobanches sont des plantes parasites avec pour caractéristiques :

- l'absence de feuilles (réduites à des écailles de 1 cm alternées sur la tige rameuse type asperge),
- la présence de suçoirs se développant sur les racines de ses plantes hôtes,
- l'absence de chlorophylle (elles sont bleu-violacé).

L'orobanche est donc totalement dépendante de son hôte pour sa nutrition en éléments carbonés, en eau et en sels minéraux.

L'orobanche la plus fréquente est l'orobanche rameuse (*Orobancha ramosa*). C'est une plante annuelle, de 5 à 40 cm de hauteur. La germination se produit en sol humide dès le début de l'automne (levée de dormance par les exsudats racinaires du colza). L'embryon se développe et émet des suçoirs sur les racines de colza durant l'hiver. A la reprise de végétation, on observe un jaunissement de la culture, du nanisme, des disparitions de pieds. L'orobanche n'est alors pas encore visible en surface, il faut arracher des pieds pour voir l'attaque des racines. Elles apparaissent en surface courant mai-juin, avant de brunir à maturité. Les graines tombent au sol (plusieurs centaines de milliers par pied). La dissémination se fait par les outils de travail du sol.

L'orobanche calque son cycle sur celui de l'hôte. Il peut donc aller de plusieurs mois dans le cas du colza, à quelques semaines dans le cas du chanvre.



plantes d'orobanche

Depuis 25 ans, cette plante parasite les champs de colza en région Poitou-Charentes, sur les sols calcaires (groies), où elle provoque la quasi destruction de la récolte dans les cas les plus graves. Sa présence est notée maintenant dans près de 20 départements. On la retrouve principalement sur colza dans un grand triangle La Rochelle – Angoulême – Saumur, ainsi qu'autour d'Agen. Elle est aussi signalée sur chanvre en Haute-Saône, et surtout dans l'Aube (secteurs de Romilly et Nogent-sur-Seine), tout près de notre région.

En 2011 Le SRAL a délégué à la Fredon une prospection orobanche dans des parcelles de chanvre en Seine-et-Marne. Aucune détection sur les 20 parcelles observées. L'an passé, deux premiers signalements ont été réalisés au mois d'août, dans du chanvre à Fontaine-sous-Montaignillon et Melz-sur-Seine (77).

Le développement de la culture du chanvre dans la région amène à être vigilant vis-à-vis de cette espèce difficile à gérer, pouvant amener à un déclassement de la

parcelle ou un refus de collecte. La sortie tardive de ces plantes sous le couvert rend les traitements impossibles. Quelques mesures prophylactiques peuvent réduire le problème :

- allonger les rotations,
- optimiser la lutte contre les adventices avant implantation du chanvre. Certaines espèces d'adventices sont considérées comme des hôtes secondaires potentiels permettant au parasite de se multiplier,
- labour profond,
- densité de semis plus faible pour avoir des plantes plus développées.

#### Si une parcelle est contaminée :

- arracher manuellement les pieds de chanvre parasités avant la maturation des graines d'orobanche,
- nettoyer le matériel à la sortie de la parcelle infestée pour éviter toute contamination future,
- ne pas réimplanter de culture sensible sur la parcelle.

En cas de détection, vous pouvez remplir une enquête en ligne, dans le cadre du suivi réalisé par le CETIOM et les chambres d'agriculture de Vendée et des Deux-Sèvres, permettant de suivre sur une carte le développement de cette plante parasite.

<http://www.cetiom.fr/orobanche/>

## Bactériose kiwi

*Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae* (PSA), agent de la bactériose du kiwi a été inscrit sur la liste d'alerte de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) en novembre 2009 suite aux importants dégâts constatés en Italie sur vergers de Kiwi. Il est maintenant en liste A2 de l'OEPP et fait l'objet de mesures d'urgence européennes (décision d'exécution 2012/756/UE de la Commission) et, par conséquent en France, il est dans la liste des organismes nuisibles de lutte obligatoire sous certaines conditions.

A la suite de la première détection de cet organisme en France en juillet 2010, les autorités phytosanitaires françaises ont mis en place depuis 2011 un plan de surveillance national, visant à appréhender le niveau de la contamination française. Les prospections réalisées sur près de 50% de la production nationale, ont mis en évidence de nombreux vergers positifs, aussi bien sur kiwi jaune que kiwi vert.

Vous trouverez joint à cet envoi une présentation technique réalisée par le SRAL Aquitaine.

Si vous produisez du kiwi, et observez des symptômes, merci de nous contacter : 01-41-24-18-00 ou [ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)



**Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**  
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



**Edition 2013**  
 CHIFFRES 2012

# L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## ➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

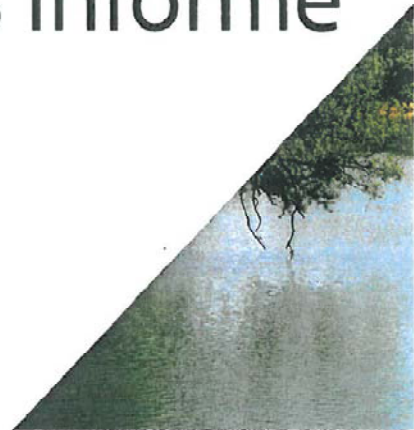
## ➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau. Le service de l'eau collecte ces redevances pour le compte de l'agence de l'eau.

■ Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel.



■ Les trois redevances, « pollution », « modernisation des réseaux de collecte » et « prélèvement » sont répercutées sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le taux des redevances est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toute les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2012 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 756 millions d'euros dont 619 en provenance de la facture d'eau.**

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2012 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2012 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## ➔ Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, dans le bassin Seine-Normandie (chiffres 2012)

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

9 nouvelles stations d'épuration de plus de **2 000 équivalent-habitants** représentant une capacité épuratoire de **33 137 habitants**, mises aux normes européennes et mises en service en 2012.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 141 aires d'alimentation de captages concernées par une démarche de protection, sur les 144 aires d'alimentation de captages « prioritaires »
- 13 215 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 5 285 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 335 hectares de surfaces de zones humides protégées dont 479 hectares au titre de l'acquisition
- 98 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 34% de surfaces du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

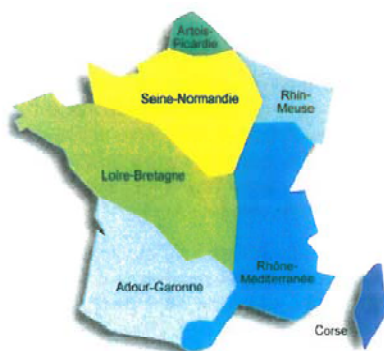
- 34 collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 110 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 15 pays bénéficiaires des 31 opérations engagées dans les pays en voie de développement
- 77 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

### POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 70 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 100 % d'études en cours

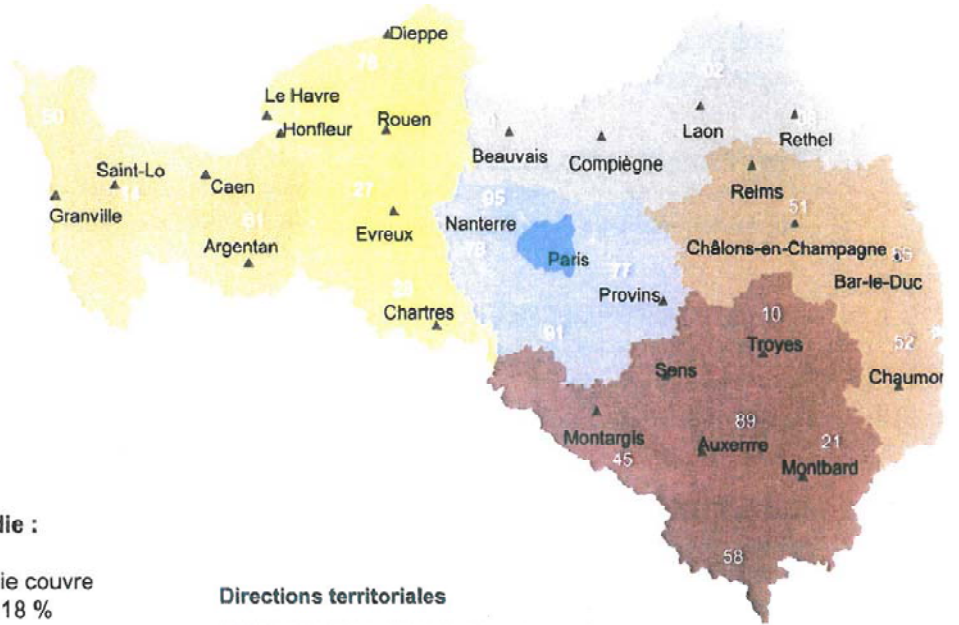


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



**Du Morvan à la Normandie :**

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents, et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 10 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 664 communes et plus de 18 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 000 captages produisent par an 1 500 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16 millions d'habitants.

**Siège**

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09  
www.eau-seine-normandie.fr

**Changeons de point de vue sur l'eau !**



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

**Directions territoriales**

**Paris et petite couronne (départements : 75-92-93-94)**

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex  
Tél : 01 41 20 17 74 - Fax : 01 41 20 16 39

**Rivières d'Île-de-France (départements : 77-78-91-95)**

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex  
Tél : 01 41 20 16 10 - Fax : 01 41 20 17 01

**Seine-Amont (départements : 10-21-45-58-89)**

18, Cours Tarbé - CS 70702 - 89107 Sens  
Tél : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 83 23 73

**Vallées de Marne (départements : 51-52-55)**

30-32, Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 66 25 75 - Fax : 03 26 65 59 79

**Vallées d'Oise (départements : 02-08-60)**

2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université - 60200 Compiègne  
Tél : 03 44 30 41 00 - Fax : 03 44 30 41 01

**Seine-Aval (départements : 27-28-76)**

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174 - 76176 Rouen cedex 1  
Tél : 02 35 63 61 30 - Fax : 02 35 63 61 59

**Rivières de Basse-Normandie (départements : 14-50-61)**

1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 Hérouville-St-Clair cedex  
Tél : 02 31 46 20 20 - Fax : 02 31 46 20 29



www.lesagencesdeleau.fr





Tout sur la réforme des retraites  
Consultez le site spécial de la Cnav  
[www.reforme.lassuranceretraite.fr](http://www.reforme.lassuranceretraite.fr)

L'assurance retraite met en place un site spécial « réforme des retraites » en s'adressant en priorité aux assurés relevant du régime général, soit 17,8 millions de cotisants et plus de 13,2 millions de retraités.

Ce nouveau site est accessible depuis l'espace « réforme » de [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), mis à disposition depuis le 21 août, pour favoriser l'accès à l'actualité sur la réforme des retraites.



Sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) sont détaillés :

- Les principales mesures
- Les questions réponses les plus fréquentes
- Les dernières actualités
- Le calendrier de la réforme
- Et des liens vers les pages du site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour compléter l'information et mieux comprendre la législation en vigueur.

### L'aide au logement pour les étudiants.

Pour tout savoir sur les aides au logement, différents moyens sont mis à la disposition des futurs et actuels étudiants préparant leur déménagement

#### [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : le site internet des allocations familiales

Les étudiants, locataires ou propriétaires préparant leur déménagement pourront y trouver :

- Comment bénéficier des aides au logement de la Caf ? Quelles démarches effectuer en cas de collocation ? Quelles pièces doit fournir le bailleur ? Le site internet répond à toutes ces interrogations.
- Des questions – réponses pour mieux les guider,
- Une estimation en ligne de leurs droits aux aides au logement.

#### **Rapide et pratique : la demande en ligne**

Désormais, il est possible de faire une demande d'aide au logement en ligne depuis la rubrique « Aides et services » en cliquant sur « Accéder à une demande en ligne », que l'étudiant soit allocataire ou non.

#### **Le 0 810 29 29 29 : la ligne directe des étudiants**

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30, les étudiants peuvent être conseillés sur leurs démarches d'aides au logement (prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs). Ce service téléphonique national est accessible quel que soit leur lieu de résidence.

#### **Nouveauté : la page Facebook**

Les allocations familiales proposent aux étudiants une page Facebook dédiée « Caf - logement étudiant ». A travers ce nouvel espace d'échanges, la Caf accompagne les jeunes dans leurs démarches :

- Aides aux demandes en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Alertes sur les nouveautés en matière d'aide au logement
- Sensibilisation sur les démarches à effectuer pour percevoir au mieux les allocations.
- Questions sur le mur de la page facebook
- Entre-aide avec la communauté
- Informations locales sur les services et évènements du réseau Caf.



## Le très haut débit

L'accès au très haut débit pour les particuliers passe par la création d'une structure départementale dédiée à l'aménagement numérique. Il s'agit du syndicat mixte « Seine et Marne Numérique » qui a été créé en janvier 2013.

La communauté de communes a adhéré au syndicat afin de pouvoir faire entendre la voix de ses administrés dès le début de la programmation du déploiement du très haut débit.

La communauté de communes a opté pour une couverture de son territoire intégralement en

fibre optique. Aujourd'hui, seuls les institutionnels (les collèges, les services départementaux d'incendie et de secours et les zones d'activités) sont raccordés.

Le calendrier des travaux de raccordement des particuliers sera établi courant 2014 et l'intégralité du territoire doit être couverte dans les dix ans qui suivent.

La communauté de communes se tient à disposition pour répondre à vos questions...

## Intoxications au monoxyde de carbone : prudence !

**L'île de France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au total, selon les signalements transmis à l'Institut de Veille Sanitaire, 749 personnes ont été intoxiquées en 2012, parmi lesquelles 597 ont été transportées vers un service d'urgence, et 14 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les barbecues/braseros.**

On dénombre déjà 75 personnes intoxiquées sur la région francilienne entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

**Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France rappelle les gestes essentiels :**

- Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits

de fumées, de préférence avant la saison hivernale ;

- Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

**Les maux de tête, nausées, vertiges ou troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.** En cas d'intoxication ou de suspicion :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter si possible les appareils à combustion ; évacuer / quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants ;
- Appeler les secours 112, les pompiers 18, ou le Samu 15
- Ne pas réintégrer les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

Pour plus d'information : consultez la rubrique dédiée sur notre site internet [www.ars.ildedefrance.sante.fr](http://www.ars.ildedefrance.sante.fr)



**SERVICE AIDE A DOMICILE**  
**BASSEE MONTOIS**

**Besoin d'un petit coup de mains !  
vous vous sentez seul !**



**Ne restez pas seul !!**

L'âge fait que vous n'êtes plus en condition pour assumer seul(e)s vos tâches ménagères.  
Vous souhaitez rester à votre domicile où vous vous sentez si bien.  
La maladie ou les suites d'un accident font que vous avez besoin d'être aidé(e)s momentanément.  
Votre grossesse ou un handicap temporaire ou permanent peut vous amener à avoir besoin d'aide.

**Le SERVICE D'AIDE A DOMICILE BASSEE MONTOIS**  
peut être à vos côtés dans ces moments un peu difficiles de la vie.

**50% de réduction ou Crédit d'impôt,**  
*selon loi de finance en vigueur.*



**LES ACTES QUOTIDIENS :**

- Nos aides à domicile pourront :
- entretenir votre maison ou votre appartement en y assurant le ménage et son rangement ;
  - s'occuper de votre linge en assurant votre lessive, votre repassage et parfois son raccommodage ;
  - vous aider (grâce à leur formation) à la toilette ;
  - vous préparer vos repas ou vous aider à le préparer ;
  - faire vos courses ou être à vos côtés si vous souhaitez y aller vous-même ;
  - vous accompagner pour faire une petite promenade en toute sécurité ;
  - ou encore vous aider pour vos démarches administratives.

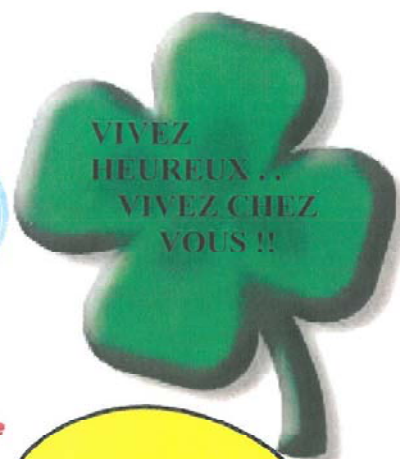


**LA SECURITE :**

Outre la présence régulière de nos aides à domicile à vos côtés ou en liaison avec votre famille si vous le souhaitez, notre association peut, sur votre demande et avec votre accord, vous aider à constituer un dossier d'adhésion à la **téléalarme**.

Cette assistance permanente est **efficace 24 heures sur 24** grâce à des appareils qui vous relient à un central d'écoute qui sera mis en action par vos soins en cas de chute ou de problème médical par simple appui sur le petit boîtier qui sera porté sur vous.

Une personne désignée par vous ou vos proches ou les secours seront immédiatement contactés pour vous venir en aide.



**Nous avons la solution pour vous simplifier la vie à votre domicile, et améliorer votre bien-être.**

**LES BENEFICIAIRES :**

Toutes les personnes mentionnées au début de cet article peuvent en bénéficier.

Si vous avez un doute ou une question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter



**50% de réduction ou Crédit d'impôt,**  
selon loi de finance en vigueur.



Sous 48 heures une personne de notre bureau se rendra à votre domicile sans aucun engagement de votre part pour établir votre dossier



Des aides fiscales sont à ce jour en vigueur également : toutes les dépenses liées à l'emploi d'une personne à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes engagées. (Ces dispositifs fiscaux sont révisés chaque année en fonction de la Loi de Finances établie par le Parlement).



**le bon réflexe!**



**CONTACT :**  
Sur simple appel téléphonique à notre bureau : au **01 64 60 22 36** ou **06 32 06 11 63**

- En vous déplaçant auprès de nos secrétaires : 4 rue Madame Roland à 77480 BRAY SUR SEINE
- Ou par courrier à cette même adresse
- Par email : [sadbm@orange.fr](mailto:sadbm@orange.fr)

La constitution du dossier est entièrement gratuite.

Les tarifs des prestations pratiquées par notre association vous seront communiqués en fonction du type d'aide dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation personnelle, des aides financières peuvent vous être octroyées selon certaines conditions.

Ces aides peuvent être apportées par vos caisses de retraites, votre mutuelle ou par le Département de Seine et Marne (si vous entrez dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

Comme vous pouvez le constater, notre service peut vous aider temporairement ou en permanence.

N'hésitez à pas à vous renseigner.

**Rejoignez nous**



**LES ASSOCIATIONS**

<i><u>NOM</u></i>	<i><u>RESPONSABLE</u></i>	<i><u>ADRESSE</u></i>	<i><u>COORDONNÉES TELEPHONIQUES</u></i>
AGRENABA	Maison de la réserve	1 rue de l'Eglise	01.64.00.06.23 <a href="mailto:agrenaba@wanadoo.fr">agrenaba@wanadoo.fr</a>
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE FLAMBOIN-GOUAIX	BRULLÉ Eric	33 rue du Château	01.64.60.80.39
ATTELAGE DE LA BASSEE	SÉBASTIEN Christophe	6 rue du Château	01.64.60.80.87
LES BOULISTES DE GOUAIX	BONNE Sébastien		06.74.36.98.25
CLUB DE L'AGE D'OR	LEMOT Christiane	2 ruelle de la Vierge	01.64.00.75.62
CLUB DE TIR	GANDOIN Joël	3 rue de la Vigneronne	01.64.00.72.99
CS RUGBY GOUAIX – PROVINS	MAZUREK Christian	116 rue Claude Chappe 77160 Chalaute La Petite	01.64.01.32.77 <a href="http://c.s.gouaix.provins.over-blog.com">c.s.gouaix.provins.over-blog.com</a>
LES COPAINS D'ABORD	CHAPEL Pascal	6 impasse des Lilas	01.64.60.81.78
FOYER RURAL	RONY Monique	2 rue des Fossés au Midi	01.64.00.76.23
➤ ART FLORAL	MILLARD Jocelyne		01.64.00.70.16
➤ ATELIER ARTISTIQUE	BADRON Nadine		01.64.00.27.32
➤ BALADINS ET COMPAGNIE	VOISIN Christine		06.33.23.16.02
➤ DANSE, GYM, STEP, ZUMBA	RONY Monique	2 rue des Fossés au Midi	01.64.00.76.23
➤ BIBLIOTHEQUE	VOISIN Christine		01.64.60.82.12ou06.33.23.16.02 <a href="mailto:bibgouaix77@laposte.net">bibgouaix77@laposte.net</a>
GENERATION GAUVOIS	GARCIA Michel	1 chemin de la Forêt	01.64.60.80.61
GOUAIX EN FOLIE	VOISIN Guillaume	Rue de l'Eglise	06.21.59.67.39
MARCHE ET DECOUVERTE DE LA NATURE	COTTÉ Danièle et Bernard	Grande rue	01.60.67.79.15
SYNDICAT DE CHASSE	LAUVERGNE Jean-Claude	15 rue Saint-Vincent	01.64.60.87.70
LE SAC A HISTOIRES	VISINTAINER Nathalie	108 avenue de la Gare	06.87.51.75.36 <a href="mailto:lesacahistoires@orange.fr">lesacahistoires@orange.fr</a> <a href="http://baladins.unblo.fr">baladins.unblo.fr</a>
TI'GOUAIX	LAMOTHE Frédéric	11 route d'Hermé à Everly	06.76.46.51.30